Mairie de **JOUET-sur-l'AUBOIS - 18320 -☎ 02.48.76.43.26**
Fax 02.48.76.06.22

CONVENTION d'UTILISATION de LOCAUX MUNICIPAUX

Entre M. le Maire de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS, d'une part
Et **M**.....
.....
Nom, adresse et téléphone de l'organisateur)
d'autre part,
sollicitant l'autorisation d'utiliser le **(date)** .....
en vue d'organiser : .....

Désignation des locaux demandés :
Rayer la mention inutile

GRANDE SALLE
SALLE POLYVALENTE
CUISINE

CAPACITE d'ACCUEIL : Grande salle : **375 personnes -** Petite salle : **91 personnes (pour repas : 50 personnes assises)**

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'avoir signé.
L'organisateur reconnaît avoir procédé à une visite des lieux et plus particulièrement des locaux et voies d'accès qui seront effectivement utilisés.
L'organisateur s'engage, **en cas d'organisation de rifles** à recouvrir les tables de nappes afin de protéger ces dernières de toutes dégradations éventuelles.

Il est bien entendu que dans l'éventualité où cette réservation devrait être annulée avec ou sans préavis et pour des raisons indépendantes de notre volonté, l'organisateur ne saurait prétendre à un dédommagement quelconque.

La somme de **..... €** devra être réglée avant la prise de possession des locaux. Toute demande de location devra être confirmée par la signature d'une convention d'utilisation en mairie et du paiement d'un acompte de 30%. Le locataire devra fournir la preuve du paiement de l'acompte pour obtenir les clés de la location
Le solde de la facturation sera établi à la fin de l'utilisation de la salle et payable dans les 30 jours qui suivront la réception de la facture et 45 jours pour les paiements par internet :

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer. L'organisateur reconnaît avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinctions (extincteurs, robinets d'incendie armés, etc...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.
L'organisateur s'engage à faire respecter les interdictions de stationnement situées dans l'environnement de la salle des fêtes - en particulier devant les propriétés riveraines.
L'organisateur s'engage à faire respecter les gestes barrières liées à la COVID-19. Le respect de l'application du pass sanitaire lié à la COVID-19 est de la responsabilité de l'organisateur. Le non-respect de cette mesure lors d'un contrôle sera assumé financièrement par l'organisateur.
L'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition. Cette police portant le n° ..... a été souscrite le ..... auprès de .....
Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur.

ETAT des LIEUX :

Fait à JOUET-sur-l'AUBOIS, le

……..…

Le Maire,

L'organisateur,